

Arrêté du 11 avril 2017 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510

prescriptions	justifications
article 1	Aucune
article 2	Aucune
article 3	Aucune
Article 4 (aménagement des prescriptions de l'annexe II)	Voir ci-dessous
article 5	Aucune
article 6	Aucune
article 7	Aucune
article 8	Aucune
annexe I	Aucune
annexe II	
1.1. Conformité de l'installation	Voir PJ n°1, 2 et 3
1.2. Contenu du dossier	Dossier sera archivé au Sce env.
1.3. Intégration dans le paysage	5S usine + contrat entretien espaces verts
1.4. Etat des matières stockées	A vérifier après implantation. Pas de stockage de matières dangereuses dans ce bâtiment
1.5. Dispositions en cas d'incendie	Services de secours en interne site. Voir PJ n°3F
1.6.1. Plan des réseaux	Voir PJ n°3B, C, D et E
1.6.2. Entretien et surveillance	Pas de réseau d'eau indus. Réseau eau potable muni d'un disconnecteur à l'entrée du site
1.6.3. Caractéristiques générales de l'ensemble des rejets	Pas de rejet d'effluents pollués
1.6.4. Eaux pluviales	<p>Le site est équipé d'un réseau spécifique eaux pluviales qui collecte à la fois les eaux pluviales (toitures, voiries et parkings) et les eaux de refroidissement. Les eaux sont rejetées en Seine après passage systématique dans un bassin de décantation (capacité 2700 m3) équipé d'un déshuileur-déboureur. Afin de minimiser la charge en eaux pluviales de ce nouveau bâtiment, lors de fortes pluies, un réseau de décharge temporaire a été créé avec une chambre de régulation de débit.</p> <p>Réseau Eaux Pluviales. Voir PJ n°3D</p> <p>Principe gestion EP. Voir PJ n°6A</p> <p>Calcul gestion EP. Voir PJ n°6B</p> <p>Tous les contrôles réglementaires sont effectués en interne ou en externe pour répondre aux exigences de l'arrêté cadre de 2004 et au dispositif SRR, décision agence de l'eau obtenue sur les points de rejets du site en 2011</p>
1.6.5. Eaux domestiques	Réseau Eaux Vannes. Voir PJ n°3E (raccordé sur bât.H existant)
1.7.1. Généralités (déchets)	Uniquement des déchets non dangereux produits par le secteur. Les déchets sont triés par matière et valorisés dans des filières agréées
1.7.2. Stockage des déchets	Stockage des déchets sur site avant évacuation vers filières. Tri par type sur parc à déchets interne
1.7.3. Elimination des déchets	Tous les déchets évacués vers des filières agréées. Gestion Tennaxia
1.8. Dispositions générales pour les installations soumises à déclaration	non concerné

2. Implantation	Pas de construction à usage d'habitation, pas d'ERP à proximité du site
3.1. Accessibilité au site	Services de secours en interne site. Voir PJ n°3F
3.2. Voie "engins"	Services de secours en interne site. Voir PJ n°3F
3.3.1 Aires de mise en station des moyens aériens	Services de secours en interne site. Voir PJ n°3F
3.3.2 Aires de stationnement des	Services de secours en interne site. Voir PJ n°3F
3.4. Accès aux issues et quais de déchargement	Services de secours en interne site. Voir PJ n°3F
3.5. Documents à disposition des services d'incendie et de secours	Plans de l'installation seront intégrés dans le POS (Plan Organisation des Secours) interne site
4. Dispositions constructives	Les éléments de support de la toiture et les isolants thermiques utilisés en couverture sont réalisés en matériaux A2 s1 d0. Le système de couverture de toiture satisfait la classe BROOF (t3). Les bureaux sont situés dans un local clos isolé par une paroi au moins REI 120 . Une deuxième sortie de secours pour les bureaux de l'étage sera réalisée. Un escalier donnant sur l'extérieur d'une largeur de 60cm minimum est prévu pour l'étage et une porte (60cm aussi) donnant sur le trottoir pour le RDC
5. Désenfumage	Cantons de désenfumage d'une superficie maximale de 1 650 mètres carrés et d'une longueur maximale de 60 mètres . La surface utile de l'ensemble de ces exutoires est supérieure à 2 % de la superficie de chaque canton de désenfumage. Le déclenchement du désenfumage n'est pas asservi à la même détection que celle à laquelle est asservi le système d'extinction automatique
6. Compartimentage	Pas de compartimentage
7. Dimensions des cellules	Pas de cellules car la surface est inférieure à 12000m ² et le bâtiment est sprinklé
8. Matières dangereuses	Pas de stockage de matières dangereuses
9. Conditions de stockage	Voir PJ n°3A
10. Stockage de matières susceptibles de créer une pollution du sol ou des eaux	Pas de stockage de matières liquides susceptibles de créer une pollution de l'eau ou du sol
11. Eaux d'extinction incendie	Bassin de confinement sur site. Voir également point 1.6.4
12. Systèmes de détection incendie	Détection automatique dans les locaux techniques avec report d'alarme au PCS. Sprinklage pour les bureaux. 4 sirènes d'évacuation sont prévues pour l'instant
13. Moyens de lutte contre l'incendie	Bâtiment sprinklé 24L/min/m ² . Protection RIA. Voir PJ n°3F . Extincteurs implantés dans tous les espaces de travail. 2 colonnes sèches sont prévues. L'usine dispose de 2 sources d'eau en interne (1300 m ³ et 960 m ³). Service de secours interne avec 4 pompiers permanents (7j/7 24h/24). 2 véhicules de première intervention + 1 véhicule secours à victime + 1 véhicule lutte contre les pollutions
14. Évacuation du personnel	Le personnel travaillant dans les bureaux de l'étage disposera de 2 sorties de secours dont une donnant sur l'extérieur par un escalier d'une largeur de 60cm minimum. Pour les sorties RDC voir PJ n°3A . Bornes d'alerte secours voir PJ n°3K
15. Installations électriques et équipements métalliques	Treillis métalliques sous dalle et tous les poteaux métalliques de structure sont mis à la terre. Un transformateur implanté dans un nouveau local préfabriqué béton à l'extérieur du bâtiment C, conforme à la norme REI 120, et ventilé. Voir PJ n°7

16. Éclairage	Eclairage par LED. Puits de lumière au dessus de la partie bureaux tertiaire et zone de vie
17. Ventilation et recharge de batteries	Pas de recharge batteries dans ce bâtiment
18.1. Chauffage	Chauffage par générateurs gaz, radians en atelier et rideaux d'air chaud au niveau des portes extérieures d'accès engins de manutention. Voir PJ n°3C
18.2. Autres modes de chauffage	Toutes les exigences de ce paragraphe sont prises en compte. Chauffage par aérothermes gaz. Passage des tuyauteries en extérieur bâtiment avec traversée toiture au droit de l'équipement. Canalisations en acier assemblées par soudure pour la partie 12bars puis PEHD diamètre 63 pour la partie 4 bars (après le poste de détente). Les tuyauteries passant sous la voirie seront dans des fourreaux et celles remontant le long du bâtiment seront protégées par des coques. Vannes d'isolement dans les 2 générateurs avec report d'alarme automatique à la GTC de la centrale en cas de fuite de gaz ou dysfonctionnement de l'installation. Ces installations seront intégrées au contrat annuel de vérifications piloté par la centrale. Voir PJ n°3B, 3C et 7
19. Nettoyage des locaux	Le nouveau bâtiment sera intégré dans le contrat de nettoyage de l'ensemble du site
20. Travaux de réparation et d'aménagement	Tous les travaux sur site sont soumis à un mode opératoire détaillé (travaux par personnel interne) ou à un plan de prévention (travaux par entreprise extérieure)
21. Consignes	Les consignes seront créées avant le démarrage de l'activité.
22. Indisponibilité temporaire du système d'extinction automatique d'incendie – Maintenance	Vérifications périodiques pilotées par le service secours de l'usine (contrat usine). En cas d'indisponibilité des systèmes, des mesures de substitution sont mises en œuvre.
23. Plan de défense incendie	Le nouveau bâtiment sera intégré dans le plan d'organisation des secours de l'usine, avec maintenance des équipements et exercices périodiques.
24.1. Valeurs limites de bruit	idem valeurs Arrêté préfectoral
24.2. Véhicules. – Engins de chantier	Engins de manutention conformes
24.3. Surveillance par l'exploitant des émissions sonores	Mesures de bruit seront faites après le démarrage de l'installation
25. Surveillance	Personnels de secours présents sur site 24h/24 et 7j/7
26. Remise en état après exploitation	non concerné
Annexes III	non concerné
Annexes IV	non concerné
Annexes V	non concerné
Annexes VI	non concerné

